

Procès-Verbal Séance du 10 septembre 2014

Date de la convocation : 05 septembre 2014
Date d'affichage de la convocation : 08 septembre 2014
Lieu et horaire de la séance : Jarret à 18h30

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 11

Maire : **M. Ange Mur**
Secrétaire de séance : **M. Francis Dias**

Etaient présents : MM. MUR Ange, Mme CAZENAVETTE-MARTINEZ Carole, CARRERE Raymond, ANEROT Philippe, DIAS Francis, ALCANTARA Mathias, BREIDENBACH Alain, JOANNY Laurent, SOUDAT Francis, PETERLE Yannick.

Absent : BULEON Jean-Luc (procuration à Mathias Alcantara)

Ordre du Jour :

A°) DELIBERATIONS :

A1) Approbation du procès-verbal du 16 juin 2014.

Le procès-verbal du 16 juin 2014 ne soulève aucune question et est approuvé à l'unanimité.

A2)-Recrutement d'un CAE avec les communes d'ARCIZAC et Les ANGLES, et consolidation horaire d'un agent titulaire (passage de 23H à 30H) au 1^{er} octobre.

Monsieur le maire expose le recrutement en CAE de Frédéric LACAVE BOUCHE (20h) avec 1 mois à l'essai

Proposition adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire expose le passage de l'agent titulaire Jérémie de 23h à 30h

Proposition adoptée à l'unanimité

A3)-Redéfinition des statuts de la CCPL (Compétences obligatoires, optionnelles, facultatives).

Monsieur le Maire informe le Conseil, que suite à la fusion au 1^{er} janvier 2014 des ex Communautés de Communes de la Baronnie des Angles et du Pays de Lourdes, et conformément à la réglementation, la Communauté de Communes du Pays de Lourdes a procédé à la redéfinition de ses statuts par délibération du 2 juillet 2014. Il s'agissait ainsi de valider une rédaction commune des compétences issues des deux collectivités. L'intérêt communautaire des différences compétences y étant également défini. Les compétences de la Communauté de Communes du Pays de Lourdes proposées sont les suivantes :

Dans les compétences obligatoires:

-L'aménagement de l'espace.

-Le développement économique.

Dans les compétences optionnelles:

-La protection et mise en valeur de l'environnement.

-La politique du logement et du cadre de vie.

-L'action sociale d'intérêt communautaire.

-La construction, l'entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Dans les compétences facultatives:

-Technologies de l'information et de la communication

Après débat ces nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

A4)-Participation branchement électrique proposition SDE.

Tout branchement en zone urbaine est pris en charge par la Commune (Délibération prise il y a deux ans) pour la part communale calculée par le SDE. La demande de Mr Bancarel, rentre dans ce cadre.

Acceptation de cette extension de réseau à l'unanimité.

A5)-Avenant marché de reliure avec le Centre de Gestion.

Coût : 15 euros par registre, demande de renouvellement de la convention

Proposition adoptée à l'unanimité

A6)-Décision modificative.

Suite aux subventions obtenues inférieures à celles demandées (voirie 19600 pour 28000€ attendus, sur bâtiments 4455€ pour 5840€ attendus) il convient d'équilibrer ce chapitre investissements par une diminution des travaux programmés et non encore effectués.

Adopté à l'unanimité

B°)QUESTIONS -INFORMATIONS DIVERSES- INVITATIONS .

-Remonté de l'avancé des diverses commissions et des rencontres dans le cadre des délégations:

SIVU :

La station d'épuration : il faut relever le transformateur qui est trop bas et réfléchir à l'état de la station qui fatigue, une fuite d'eau à Lézignan qui n'arrange pas la situation, infiltrations d'eau de pluie qui vont sur la station et la font travailler inutilement.

A.E.P :

Attribution indemnité receveur :

Le receveur syndical assure l'assistance à la confection des documents budgétaires ainsi que des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Il est décidé de lui accorder une indemnité de confection budgétaire et l'indemnité de conseil (450 euros)

Loi Warsmann :

Selon la loi la consommation d'eau est anormale si le volume consommé depuis le dernier relevé excède le double du volume d'eau moyen consommé par l'abonné pendant une période équivalente au cours des 3 dernières années.

Dès qu'il est averti de sa consommation anormale, l'usager dispose d'un délai d'un mois pour présenter au service d'eau une attestation du plombier (facture) indiquant qu'il a fait procéder à la réparation. Cette attestation doit mentionner la localisation de la fuite et la date de réparation.

On facturera au client le double de la moyenne des trois dernières années pour la redevance EAU et seulement la moyenne des trois dernières années pour la redevance assainissement.

Déclaration a la police de l'eau sur Juncalas

Réhabilitation de la conduite AEP sur Juncalas

Renforcement réseau AEP à Ger au stade de foot

Demande subvention conseil général et agence de l'eau pour divers travaux.

- Le point sur nos outils de communication internes (planning travaux employés communaux), et **externes** (consultation, infos commune, conseil, occupation salle des fêtes...), réactions, prise de connaissance ?

Outil de suivi du planning des travaux donne satisfaction.

Le site de notre commune prend vie et est apprécié.

Le suivi de l'occupation de la salle des fêtes est fait par Stéphanie et fonctionne bien.

-Le point sur notre réflexion pour l'embellissement du village (LERET, LOUZOURM, AYNE, JARRET), méthode, planning de travail, échéancier.

Des idées sont exposées, la réflexion se poursuit

-Le point sur l'équipe en charge de la signalétique globale (rues, N°, gîtes....) et jalonnement par Ange, avec le Conseil Général (signalétique des gîtes).

Devis avant fin d'année (fin novembre) pour pouvoir prétendre à une subvention (reliquats) voir les catalogues disponibles à la mairie pour se donner une idée, voir ce qui est fait sur Geu, Arcizac, Bourréac,

Même démarche pour l'ameublement de la salle associative

-Le point depuis le dernier Conseil sur la réactivation de l'équipe et l'élaboration du PCS.

Alain cherche un stagiaire pour réaliser ce plan, penser à y associer Véronique Serin, à faire avant fin de l'année

-Conclusions sur les démarches de révision contrat commune avec EDF, ORANGE

A suivre, pas d'avancée notable à ce jour

-Questions diverses :

-le point sur l'échange de parcelles, proposition de vente de terrain.

Divers bornages : Goésé, Joanny, Arnaud,

Mr et Mme Lacoste proposent à la Mairie de vendre tout le terrain situé après chez Mr et Mme Esquirol pour 50 000 euros (5500 m2 dont 4000 m2 exploitables) Nous pourrions bénéficier de 30% d'aide de l'état. Quel projet pourrait-on imaginer sur ce terrain?

-Fête d'AYNE, bilan.

Les gens présents à l'apéritif ont apprécié ce moment de convivialité passé dans un bon climat

-Demande et information d'ESOPE, de l'atelier de musique et chant choral (Cédric)

La compagnie ESOPE remercie le Conseil municipal pour toutes les facilités que nous leur avons concédé ces dernières années. Aujourd'hui un local leur est octroyé situé dans le bâtiment de l'ancien tribunal à Lourdes.

Cédric qui anime l'atelier de chant désire continuer sa prestation pour la saison 2014/2015. Le Conseil est d'accord.

-Nouvelles délégations à créer (handicapés à la CCPL...).

Madame Carole MARTINEZ est proposé comme déléguée dans cette nouvelle délégation.

-Nos travaux et subventions, situation.

Sol de la salle des fêtes et rampe handicapée doivent être effectués à partir de la semaine 45 (3 novembre)

-Demande de jeunes pour implication dans la vie du village

Des volontaires se sont présentés et sont suivis par des membres du Conseil une situation sera exposé lors du prochain conseil.

- Suite à la visite des pompiers sur nos établissements communaux un rapport nous a été transmis, Mr le Maire charge Raymond Carrère de sa lecture et d'en tirer les actions à effectuer si nécessaire

-Invitations à honorer sur les autres villages.

SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 10 septembre 2014.

Liste des points ayant été soumis au vote de l'assemblée : A1, A2, A3, A4, A5, A6.

NOM Prénom	Fonction	Signature
MUR Ange	Maire	
CAZENAVETTE-MARTINEZ Carole	1 ^{er} Adjoint	
CARRERE Raymond	2 ^{ième} Adjoint	
ANEROT Philippe	3 ^{ième} Adjoint	
SOUDAT Francis	Conseiller	
ALCANTARA Matthias	Conseiller	
DIAS Francis	Conseiller	
BREIDENBACH Alain	Conseiller	
JOANNY Laurent	Conseiller	
BULEON Jean-Luc	Conseiller	
PETERLE Yannick	Conseiller	